

Proposition de modification des tarifs du prêt entre bibliothèques à compter du 1^{er} janvier 2010

Les tarifs relatifs aux communications de documents, facturés par le CTLES aux bibliothèques, tiennent compte d'une part du type de bibliothèque qui a fait la demande :

- Bibliothèques versantes (bibliothèques ayant cédé ou déposé des collections au CTLES) ;
- Bibliothèques françaises (bibliothèques non versantes) ;
- Bibliothèques étrangères.

Ils tiennent compte d'autre part de la nature du support (originaux, documents de substitution).

Les tarifs de communication des documents n'avaient pas évolué depuis la création du CTLES jusqu'en janvier 2006.

C'est en effet lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2005, que le directeur avait proposé une revalorisation de ces tarifs en s'appuyant sur un rapport de l'Association des directeurs des bibliothèques universitaires (ADBU) qui présentait l'évolution du prêt entre bibliothèques et préconisait des recommandations de tarification.

Cette proposition avait été votée à l'unanimité.

La tarification qui avait alors été adoptée par le Conseil d'administration s'inspirait de ces tarifs, tout en tenant compte de la relation spécifique qui lie le CTLES aux bibliothèques lui ayant versé des collections et bénéficiant à ce titre d'une importante remise.

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) souhaite mettre en place un système de facturation centralisé qui devrait permettre d'alléger la charge de travail liée à la facturation du PEB au sein de chaque établissement.

Ce nouveau dispositif qui repose sur le principe d'une facturation annuelle sur la base de 9€ pour le prêt d'un document original et de 8€ pour le prêt de copies (par tranches de 50 pages) ne peut être adoptée par le CTLES.

En effet, elle ne prend pas en compte, d'une part, la tarification spécifique appliquée aux bibliothèques versantes, et d'autre part, elle aurait des incidences sur la gestion de trésorerie du CTLES.

Le système de facturation du prêt sur une base mensuelle, tel qu'il est actuellement réalisé par le CTLES, permet de répondre en partie au besoin de sécurité financière en permettant de pallier les déséquilibres entre encaissements et décaissements prévus. Il permet de garantir en outre, la rentabilité des disponibilités oisives en préservant les placements financiers.

Le CTLES propose au Conseil d'administration d'augmenter de 10% l'ensemble des tarifs des prestations de prêt entre bibliothèques. Ces tarifs n'ont pas évolué pendant 4 ans et cette augmentation représente une augmentation annuelle de 2,5% sur la période citée en référence.

Propositions relatives à une augmentation de 10% des tarifs du prêt entre bibliothèques (PEB)

Tarifs PEB pour les bibliothèques versantes

Tarifs PEB	Tarifs actuels		+10%	Tarifs proposés	
Prêts d'originaux (monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour)	1,95	HT	0,20	2,15	HT
	2,33	TTC	0,24	2,57	TTC
Photocopies (article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	1,67	HT	0,17	1,84	HT
	2	TTC	0,20	2,20	TTC
Copies sous forme de fichier électronique (Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	1,67	HT	0,17	1,84	HT
	2	TTC	0,20	2,20	TTC
Télécopies (Article de périodique par tranche de 10 pages)	1,67	HT	0,17	1,84	HT
	2	TTC	0,20	2,20	TTC

Tarifs PEB pour les bibliothèques françaises non versantes

Tarifs PEB	Tarifs actuels		+10%	Tarifs proposés	
Prêts d'originaux (monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour)	5,85	HT	0,59	6,44	HT
	7	TTC	0,70	7,70	TTC
Photocopies (article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	5,02	HT	0,50	5,52	HT
	6	TTC	0,60	6,60	TTC
Copies sous forme de fichier électronique (Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	5,02	HT	0,50	5,52	HT
	6	TTC	0,60	6,60	TTC
Télécopies (Article de périodique par tranche de 10 pages)	5,02	HT	0,50	5,52	HT
	6	TTC	0,60	6,60	TTC

Tarifs PEB pour les bibliothèques des DOM-TOM

Tarifs PEB	Tarifs actuels		+10%	Tarifs proposés	
Prêts d'originaux (monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour)	8,78	HT	0,88	9,66	HT
	•	TTC	•	•	TTC
Photocopies (article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	7,53	HT	0,75	8,28	HT
	•	TTC	•	•	TTC
Copies sous forme de fichier électronique (Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	7,53	HT	0,75	8,28	HT
	•	TTC	•	•	TTC
Télécopies (Article de périodique par tranche de 10 pages)	7,53	HT	0,75	8,28	HT
	•	TTC	•	•	TTC

Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA

Tarifs PEB pour les bibliothèques étrangères

Tarifs PEB	Tarifs actuels		+10%	Tarifs proposés	
Prêts d'originaux (monographie, thèse, 1 à 4 fascicules de périodiques d'une même cote qui sont communiqués le même jour)	15	HT	1,50	16,50	HT
	•	TTC	•	•	TTC
Photocopies (article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	15	HT	1,50	16,50	HT
	•	TTC	•	•	TTC
Copies sous forme de fichier électronique (Article de périodique, extrait de monographie ou de thèse, par tranche de 50 pages)	15	HT	1,50	16,50	HT
	•	TTC	•	•	TTC
Télécopies (Article de périodique par tranche de 10 pages)	15	HT	1,50	16,50	HT
	•	TTC	•	•	TTC

Ces Tarifs ne sont pas soumis à la TVA

Le Conseil d'administration du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur est appelé à se prononcer par un vote sur :

- 1. L'adoption des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010 ;**
- 2. Le principe d'une révision annuelle des tarifs.**